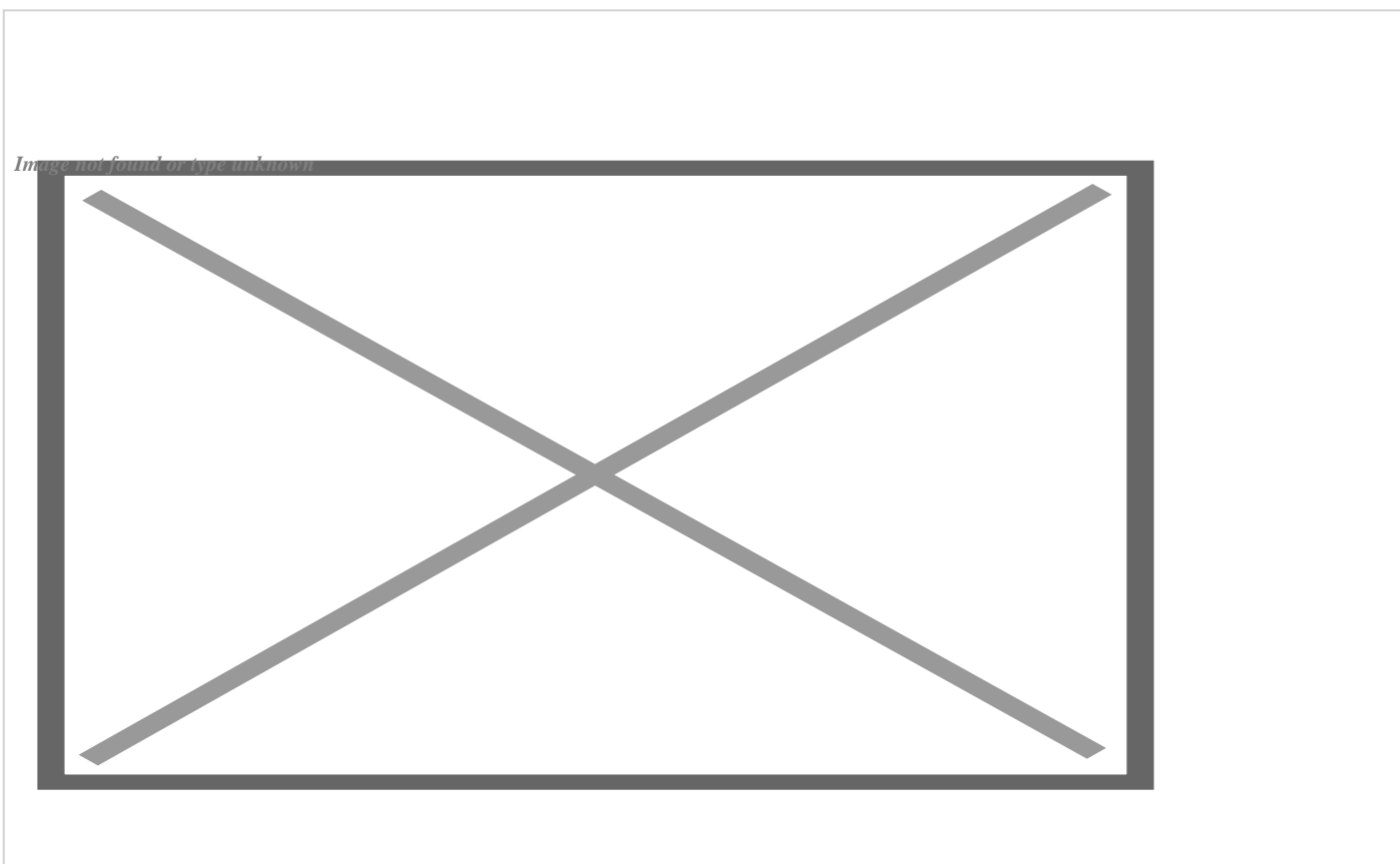


# *La Cour suprême du Pérou rejette l'annulation du procès contre Pedro Castillo*

---



La Havane, 2 février, (RHC)- La justice péruvienne a déclaré mercredi sans fondement un recours d'annulation du processus d'enquête à l'encontre de l'ancien président Pedro Castillo pour le crime présumé de rébellion.

Le 17 janvier, lors d'une audience publique dirigée par le juge Juan Carlos Checkley , l'ancien président a déclaré que "mon droit à la défense et à la preuve a été violé par le Congrès de la République".

L'avocat de l'ancien président, maître Eduardo Pachas, a souligné que les dispositions émises par le Congrès ne suivaient pas la procédure de destitution, qui est établie dans les articles 99 et 100 de la Constitution politique du Pérou.

Le 7 décembre, le Congrès a démis Castillo de ses fonctions après qu'il ait tenté de dissoudre l'organe législatif. L'ancien président est actuellement détenu à la prison de Barbadillo.

Source : TeleSur

---

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/312459-la-cour-supreme-du-perou-rejette-lannulation-du-proces-contre-pedro-castillo>



**Radio Habana Cuba**